

Loisirs Enfance Jeunesse de Seyssins

BP 14 - 8, rue Joseph Moutin
38180 SEYSSINS

Téléphone : 04 76 96 70 31

E-mail : secretariat@lejs.fr
www.lejs.org

Le secrétariat de LEJS est ouvert :

Mardi et Jeudi de 16h00 à 18h30
Mercredi de 10h00 à 12h30 et de 16h00 à 19h00
Vendredi de 16h00 à 18h00

LOISIRS ENFANCE JEUNESSE DE SEYSSINS

Règlement activités périscolaires 2017/2018



Sommaire

LEJS : organisation des temps périscolaires	page 2
Les maternelles	
L'accueil périscolaire du matin	page 2
L'accueil périscolaire de fin de journée « maternelles »	
Les élémentaires	
L'accueil périscolaire du matin	page 3
Les E2C : l'accueil de fin de journée « élémentaires »	page 3
INSCRIPTIONS, TARIFS, FACTURATIONS	page 4
Les démarches	page 4
Les inscriptions	page 4
Les modifications	page 5
Les tarifs	page 5/6
La facturation et le mode de paiement	page 7
Contacts	page 8

LEJS : organisation des temps périscolaires

L'organisation des temps périscolaires est prise en charge par l'association Loisirs Enfance Jeunesse à Seyssins (LEJS) dont les objectifs concourent au Projet Éducatif Territorial (PEDT) de la ville de Seyssins.

À ce titre, LEJS anime tous les temps de vie avant, entre ou après la classe, ainsi qu'aux vacances scolaires.

Le périscolaire est donc composé de 3 temps : Matin, pause méridienne (restauration scolaire) et soir. Les inscription pour la restauration scolaire se fait en mairie.

Pour les accueil du matin et du soir les inscription se font auprès de l'association LEJS.

L'ensemble du dispositif « accueil périscolaire » est déclaré en tant qu'accueil de loisirs auprès de la direction départementale de la jeunesse et des sports.

L'accueil périscolaire du matin des enfants des écoles maternelles

Les enfants sont accueillis de 7 h 45 à 8 h 20 au sein des écoles maternelles de la commune par des ATSEM (Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles), et des animateurs de LEJS.

Ils peuvent arriver de manière échelonnée dans cette tranche horaire.

À 8 h 20, les enfants sont pris en charge par l'équipe enseignante..

L'accueil périscolaire des enfants des écoles maternelles de fin de journée

Il a lieu dans chaque école maternelle, **de 16 h à 18 heures maximum.**

Les parents, ou un adulte habilité, sont libres de venir chercher leur enfant à tout moment.

Comme pour l'accueil du matin, ce sont les animateurs de LEJS qui assurent ce temps d'accueil.

Les activités proposées sont de type « activités manuelles et culturelles, jeux et détente».

Pour répondre à la demande des familles nous mettons en place certains soirs des ateliers courts de découverte.

Quelques thématiques sont proposées (conte, yoga, jeux, gymnastique , danse et animations autour du livre).

Pour le soir les enfants des écoles élémentaires ont 3 possibilités d'inscriptions :

- Accueil de 16h à 16h30
- **Accueil E2C de 16 h à 18h.** Le tarif des E2C concerne une période d'activité (soit une période entre deux vacances scolaires).
- **Accueil occasionnel** : 2€

 *Nous rappelons que l'accueil de loisirs du soir se termine à 18 h 00. Tout retard, qui ne serait être qu'exceptionnel, sera facturé selon la décision du conseil d'administration de l'association LEJS : - 5 euros la première demi-heure et 10 euros ensuite.*

La grille des tarifs au quotient est présenté dans le programme E2C de chaque école élémentaire

LA FACTURATION ET LE MODE DE PAIEMENT

Une facture vous sera remise lors de votre inscription. Elle concernera l'ensemble des Services du périscolaire auxquels l'enfant sera inscrit.

Le paiement se fait par espèces, chèques vacances ou par chèque bancaire ou postal et adresse avec le talon de la facture a :

**Loisirs Enfance Jeunesse (LEJS)
8, rue Joseph-Moutin 38180 Seyssins**

DÉCLARATION DES FRAIS DE GARDE

Conformément aux lois des finances et aux articles 199 et 200 du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que la déclaration des frais de garde s'applique aux familles dont les deux parents ont un emploi et dont l'enfant a moins de 6 ans au 1er janvier de l'année. Pour la restauration, la part « garde d'enfant » est de 39% à déduire du montant cumulé des factures de restauration de l'année.

L'accueil périscolaire du matin des enfants des écoles élémentaires

Les enfants sont accueillis de 7 h 45 à 8 h 20 au sein de leur école par du personnel communal et des animateurs de LEJS.

Précision : les enfants de l'école élémentaire Louis Armand sont désormais accueillis directement dans leur école : entrée côté rue de la Liberté.

Ils peuvent arriver de manière échelonnée dans cette tranche horaire.

Ils sont confiés aux enseignants à 8 h 20.

Tarifs 2017/2018

QF mini	QF max	16H00/16H30	Péri Matin	Péris soir	E2C 2016
0	299	2,5	3,1	6,4	3,0
300	449	2,9	3,7	7,5	3,5
450	599	3,4	4,4	8,7	4,1
600	749	4,0	5,1	10,1	4,7
750	899	4,2	5,4	10,8	5,1
900	1049	4,8	6,1	12,2	5,7
1050	1199	4,9	6,3	12,6	5,9
1200	1349	5,6	7,2	14,4	6,7
1350	1499	5,8	7,5	14,9	7,0
1500	1649	6,1	7,8	15,6	7,3
1650	1799	6,2	8,0	15,8	7,4
1800	1949	6,3	8,1	16,0	7,5
1950	2099	6,4	8,2	16,2	7,6
2100	2249	6,5	8,3	16,4	7,7
2250	2399	6,6	8,4	16,6	7,8
2400	2549	6,7	8,5	16,8	7,9
2550	2699	6,8	8,6	17,0	8,0
2700	2849	6,9	8,7	17,2	8,1
2850	2999	7,0	8,8	17,4	8,2
3000	3149	7,1	8,9	17,7	8,3
3150	3299	7,2	9,0	17,9	8,4
3300	3449	7,3	9,1	18,1	8,5
3450	3599	7,4	9,2	18,3	8,6
3600	3749	7,5	9,3	18,5	8,7
3750	3899	7,6	9,4	18,7	8,8
3900	4049	7,7	9,5	18,9	8,9
4050	4199	7,8	9,6	19,1	9,0
4200	4349	7,9	9,7	19,3	9,1
4350	4499	8,0	9,8	19,5	9,2
4500	4649	8,1	9,9	19,7	9,3
4650	4799	8,2	10,0	19,9	9,4
4800	4949	8,3	10,1	20,1	9,5
4950	5099	8,4	10,2	20,3	9,6
5100	5249	8,5	10,3	20,5	9,7
5250	5399	8,6	10,4	20,7	9,8
5400	5549	8,7	10,5	21,0	9,9
5550	5699	8,8	10,6	21,2	10,0
5700	5849	8,9	10,7	21,4	10,1
5850	5999	9,0	10,8	21,5	10,2
6000	∞	9,1	10,9	21,7	10,3

Les E2C : l'accueil de fin de journée

Ce service périscolaire, spécifique aux enfants des écoles élémentaires, propose la découverte d'activités : scientifiques, culturelles, sportives, de loisirs et de détente ou bien des ateliers jeux et préparation aux leçons.

Cet accueil est proposé aux enfants des écoles élémentaires de la commune, de 16 h jusqu'à 18 heures maximum

FONCTIONNEMENT

Les enfants sont pris en charge à l'école dès la fin de la classe et sont encadrés par des intervenants issus majoritairement des associations de la commune. Certains interviennent déjà au sein des structures municipales (restauration scolaire, accueil de loisirs ou dans les écoles). Ils ont tous des compétences reconnues : diplômes d'État, brevets d'État ou fédéraux, enseignants (es), BAFA... Les ateliers fonctionnent par périodes (cinq sur l'année scolaire) de sept semaines environ, soit un cycle entre chaque période de vacances scolaires. S'agissant d'activités de découverte avec une progression tout au long du cycle, il n'est pas possible de pratiquer plus d'une fois chaque atelier sur l'année, ni d'intégrer une activité en cours de cycle. Les groupes sont composés de quinze enfants au maximum pour les ateliers jeux et préparation aux leçons et de quatorze pour les autres activités.

Attention : en cas d'inscription les 4 soirs de la semaine, il est obligatoire de choisir 1 soir l'activité jeux détente ou jeux et préparation aux leçons, afin qu'un maximum d'enfants puisse accéder aux différentes activités.

DÉROULEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

De 16 h 00 à 16 h 30 : récréation*

De 16 h 30 à 17 h 30 : atelier

De 17 h 30 à 18 heures : activité calme permettant le départ échelonné des enfants

* Certains enfants quittent le dispositif dès 16h30 sous la responsabilité des familles et suivant une inscription spéciale (voir page 6 pour le tarif).

Inscriptions, tarifs, facturation et modes de paiement de l'accueil périscolaire

LES DÉMARCHES

ATTENTION : TOUTE INSCRIPTION NE CONCERNANT PAS UN MEMBRE DE VOTRE FAMILLE NE POURRA ÊTRE VALIDÉE.

Pour inscrire votre enfant en accueil périscolaire, E2C, vous devez impérativement constituer un dossier à LEJS (par la suite possibilité d'inscription par Internet sur le site www.lejs.fr rubrique « inscription en ligne »).

Pour cela, vous devez :

1 Remplir la fiche d'inscription ainsi que la fiche sanitaire téléchargeables sur www.lejs.fr

2 Fournir :

- un justificatif de domicile
- l'attestation CAF du quotient familial

PÉRIODES D'INSCRIPTIONS ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET E2C

Début des inscriptions dans les écoles :

- lundi 3 juillet à l'école Condorcet
- Mardi 4 juillet à l'école Louis Armand
- Jeudi 6 juillet à l'école Montrigaud

ensuite aux horaires de permanences à LEJS (cf. page 2). Les enfants seront accueillis dès le lundi 4 septembre.

Attention pour les E2C

L'enfant est inscrit par période pour une, deux, trois ou quatre activités (soir) par période. Les inscriptions se font pour les deux premières périodes de septembre au vacances de la Toussaint puis de novembre à décembre 2017.

Pour les 3 périodes suivantes, les modalités d'inscription vous seront communiquées par le biais de l'école et sur le site Internet de LEJS.

PRÉCISIONS POUR LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ÉLÉMENTAIRES DU SOIR E2C

Inscription par période (entre deux vacances scolaires) selon les besoins, cette dernière est modifiable jusqu'au dernier jour du mois précédant chaque période, d'un à quatre jours fixes par semaine selon le forfait choisi. Tout forfait commencé sera facturé. Vous pouvez cependant bénéficier d'un accueil occasionnel .

LES MODIFICATIONS

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Les modifications exceptionnelles (absence, ou présence supplémentaire pour un enfant déjà inscrit) sont à signaler à l'école et à LEJS.

Même s'il reste exceptionnellement en accueil périscolaire, votre enfant doit avoir un dossier d'inscription.

Les ajouts éventuels se font jusqu'au jeudi précédant la semaine d'inscription.

Les retards

Nous rappelons que l'accueil de loisirs du soir se termine à 18h00. Tous retard, qui ne serait être qu'exceptionnel, sera facturé selon la décision du conseil d'administration de l'association LEJS :

- 5 euros la première demi-heure et 10 euros ensuite.



Attention, à partir de 3 retards sur une même période, votre enfant ne sera plus accepté sur les activités périscolaires du soir.

Les tarifs 2017-2018

Les tarifs de l'accueil périscolaire pour les maternelles et élémentaires se calculent en fonction du quotient familial (QF) notifié par la caisse d'allocations familiales (CAF). Dans le tableau de la page suivante, le tarif indique correspond à un jour par semaine pour une période (entre deux vacances scolaires). Si vous souhaitez plusieurs jours dans la semaine, il suffit de multiplier le prix par le nombre de jour.

Exemple: Mon enfant reste au périscolaire le lundi et le jeudi, soit 2 jours. Je multiplie par 2 le tarif indiqué dans le tableau en fonction de mon QF. Il n'est pas possible de changer les journées en cours de période.